

# CHARTRE DE PARTENARIAT

Préfecture du Nord / Département du Nord / CAUE du Nord



## LE CADRE DE VIE EST UN BIEN COMMUN

*«L'architecture est une expression de la culture»...*

*«La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public...»*

Extrait de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art.1)

Considérant d'une part, les liens étroits qui lient les services de l'État et la collectivité Départementale dans la création et le fonctionnement du CAUE dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme du paysage et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

Que « le CAUE poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement (...)».

Que « le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. (...) ».

Que le Département du Nord et les services de l'État souhaitent s'appuyer sur la mission du CAUE pour développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

## IL EST CONVENU

Entre

La préfecture du Nord, représentée par le préfet du Nord, ci-après dénommée « la préfecture du Nord », le Département du Nord, représenté par le Président du Département du Nord, ci-après dénommé « le Département du Nord » et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, représenté par le Président du Conseil d'Administration, ci-après dénommé « CAUE », dénommés dans la présente charte comme les signataires.





**ARTICLE 1 : CADRE DE LA CHARTE** ..... 3

**ARTICLE 2 : CONTEXTE DU PARTENARIAT** ..... 3

**ARTICLE 3 : ENJEUX DU PARTENARIAT** ..... 4

**ARTICLE 4 : OBJECTIFS PARTAGES** ..... 4

**ARTICLE 5 : APPORT AU PLAN STRATEGIQUE DU CAUE DU NORD** ..... 5

    5.1 : UNE ASSOCIATION OUVERTE A TOUS ..... 5

    5.2 : UNE DYNAMIQUE DE PROJET ..... 6

        A > ACCOMPAGNER LES PROJETS/ Territoires créatifs ..... 7

        B > CONTRIBUER AU DÉBAT PUBLIC / Saison culturelle ..... 8

        C > DIFFUSER LES EXPÉRIENCES / Éditions ..... 9

        D > FACILITER LES COOPÉRATIONS / S-PASS Territoires ..... 10

    5.3 : UNE DEMARCHE COLLABORATIVE ..... 11

**ARTICLE 6 : PARTENAIRES A ASSOCIER** ..... 12

**ARTICLE 8 : COMMUNICATION** ..... 13

**ARTICLE 9 : DURÉE** ..... 13

## ARTICLE 1 : CADRE DE LA CHARTE

La présente charte est conclue pour la période 2019-2024 entre le CAUE du Nord, la préfecture du Nord et le Département du Nord sur la considération que le cadre de vie est un bien commun.

La présente charte fixe des objectifs partagés aux signataires dans le respect du rôle de chacun avec la perspective de créer une valeur ajoutée profitable à la production d'un cadre de vie de qualité.

Il s'agit pour le CAUE aux côtés des services de l'État et du Département, d'apporter au plus grand nombre les facilités pour découvrir, comprendre et interagir avec l'environnement des territoires de vie et de projet dans toutes leurs dimensions culturelles et naturelles.

Cela consiste en développant et en partageant l'observation offerte aux publics et de mise en situation des projets de permettre la production d'argumentaire par la participation de chacun à la production de la qualité du cadre de vie.

## ARTICLE 2 : CONTEXTE DU PARTENARIAT

### EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

Les lois de réforme territoriale (lois MAPTAM , NOTRe et loi relative à la délimitation des régions) ont défini un nouveau positionnement pour l'institution départementale et consacré le Département comme chef de file des solidarités territoriales.

Son rôle en matière de développement et d'aménagement des territoires a de ce fait été réaffirmé.

**La loi ALUR** a consacré l'urbanisme de projet dans une articulation entre l'apport des porter à connaissance et les démarches de projet qui replace celui-ci dans sa contribution aux différentes échelles de territoires par le dialogue et la mise en perspective, avec l'écriture du projet d'aménagement et de développement durable au niveau des PLU(I) des SCOT et du SRADDET.

### CARACTERISTIQUES TERRITORIALES

Les caractéristiques du département du Nord confèrent au territoire des spécificités et un potentiel d'action singulier :

- importance et jeunesse de la population, diversité sociale et culturelle des habitants
- diversité des territoires
- force du récit historique
- intensité d'action sur la ressource géologique
- permanence à réinventer le lien entre les situations de projet et les ressources du territoire
- nécessité de requalifier et d'adapter les espaces de vie des habitants

### APPROCHE CULTURELLE

La construction pédagogique et culturelle que développe le CAUE au profit des publics et des situations de projet tient dans ce contexte une place particulière afin de renforcer l'attractivité et le développement durable des territoires.

## ARTICLE 3 : ENJEUX DU PARTENARIAT

Conforter la mission et la reconnaissance du CAUE dans ses apports pour l'intérêt du public à participer à la production d'un cadre de vie de qualité.

Faire vivre le projet associatif en contribuant au plan stratégique du CAUE au plus proche du terrain. Faciliter le dialogue entre le projet local et le projet de territoire, entre l'intérêt particulier et l'intérêt public, au plus près des populations et des usagers.

Partager la connaissance du territoire et les expériences autour de valeurs d'exemples au profit du plus grand nombre en développant une culture commune du cadre de vie.

Rassembler les acteurs du cadre de vie en développant l'esprit de participation par l'apport des contributions à l'évolution du territoire où chaque projet participe de la mise en oeuvre du projet local et de la mise en valeur du territoire.

## ARTICLE 4 : OBJECTIFS PARTAGES

Pour mener à bien ses missions, qui relèvent de domaines situés au croisement de nombreux secteurs d'activités humaines, le CAUE, aux compétences transversales et généralistes, travaille en articulation avec les partenaires territoriaux, les professionnels et les services déconcentrés de l'État impliqués dans ces secteurs d'activités.

Les objectifs partagés par les signataires de la présente charte cherchent à :

- faciliter les apports entre les organismes publics et les structures privées afin de contribuer à l'intérêt des différents publics à participer au développement de la qualité en réponse aux enjeux du cadre de vie.
- tisser des liens entre les partenaires impliqués dans la valorisation du cadre de vie pour assurer la transversalité des approches et le croisement des regards vis-à-vis de problématiques complexes.
- développer la territorialisation des apports de chacun, en disposant d'un cadre de coopération entre le CAUE et ses partenaires.
- mettre à disposition des différentes parties prenantes de l'acte de bâtir et d'aménager les outils favorisant les débats fructueux et constructifs en vue de l'amélioration du cadre de vie.
- encourager et faciliter l'innovation dans les démarches de projets et les réalisations dans l'objectif de créer un nouveau système de valeur au profit de territoires durables.

## ARTICLE 5 : APPORT AU PLAN STRATEGIQUE DU CAUE DU NORD

Le plan stratégique du CAUE du Nord pose une vision du programme à mettre en œuvre.

Il a pour ambition de :

5.1 - Accompagner les mutations des territoires dans un esprit de participation pour un cadre de vie de qualité.

UNE ASSOCIATION OUVERTE A TOUS

5.2 - Mettre en œuvre une dynamique de projet qui articule les missions du CAUE / 4 piliers.

UNE DYNAMIQUE DE PROJET

5.3 - Favoriser une construction collaborative qui facilite le travail en réseau et les interactions des situations de projets/ 4 ateliers.

UNE DEMARCHE COLLABORATIVE

### ARTICLE 5.1 : UNE ASSOCIATION OUVERTE A TOUS

Accompagner les mutations des territoires dans un esprit de participation pour faire émerger une intelligence collective du territoire.

#### **(1). GARANTIR UN FONCTIONNEMENT DURABLE ET EQUILIBRE DU CAUE**

Le Département fournira annuellement toutes les informations concernant les moyens financiers affectés au fonctionnement de l'association. Il s'engagera à garantir un fonctionnement durable du CAUE dans le respect de sa gouvernance.

#### **(2). RENFORCER LE CADRE DE RELATION AUX ADHERENTS ET PARTENAIRES**

Les partenaires de la présente convention s'engagent à promouvoir le CAUE dans son statut d'association collégiale qui réunit et assemble les acteurs du cadre de vie. Ils encourageront les acteurs du territoire à devenir des adhérents actifs à la valorisation du cadre de vie. Ils faciliteront la concrétisation des partenariats avec leurs services et structures associées.

#### **(3). DÉVELOPPER UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DES TERRITOIRES DU NORD**

L'État et le Département reconnaissent l'intérêt pour les décideurs et les populations d'accéder à un lieu de ressource, de sensibilisation et de formation sur la transformation du territoire développé et animé par le CAUE du Nord sous la forme d'un centre d'interprétation déployé dans les locaux du CAUE.

Ils s'engagent à lui apporter leur soutien et leur reconnaissance par l'apport de contenu et les moyens de sa notoriété (communication et mise en réseau avec les autres lieux et sites de diffusion culturelle agissant sur les mêmes thématiques).

Mettre en œuvre une dynamique de projet qui articule les missions du CAUE / 4 piliers.

Par son expertise et son approche culturelle, le CAUE contribue à la dynamique des politiques nationales et territoriales, dans les domaines de l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement et les paysages. Dans un souci de mutualisation, d'économie de moyens et d'efficacité, le CAUE mène ses actions en veillant à conjuguer l'articulation de ses missions et la participation des acteurs du cadre de vie.

Il organise son projet associatif autour de quatre piliers :

### **A > ACCOMPAGNER LES PROJETS / Territoires créatifs**

- (4). CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS
- (5). CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS
- (6). CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

### **B > CONTRIBUER AU DÉBAT PUBLIC / Saison culturelle**

- (7). PARTAGER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE
- (8). SENSIBILISER LES PUBLICS ET ORGANISER DES RENCONTRES
- (9). FORMER LES ÉLUS, LES PROFESSIONNELS ET LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

### **C > DIFFUSER LES EXPÉRIENCES / Éditions**

- (10). ÉDITER DES PUBLICATIONS POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS
- (11). DONNER LA PAROLE AUX ACTEURS DU CADRE DE VIE
- (12). DIFFUSER LES RESSOURCES GÉOGRAPHIQUES OU THÉMATIQUES

### **D > FACILITER LES COOPÉRATIONS / S-PASS Territoires**

- (13). DÉPLOYER LA PLATE-FORME PARTICIPATIVE SUR LES TERRITOIRES
- (14). CO-PRODUIRE UNE MÉDIATHÈQUE DU CADRE DE VIE AVEC LES PARTENAIRES
- (15). FAIRE VIVRE L'OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DU CADRE DE VIE

## **A > ACCOMPAGNER LES PROJETS/ Territoires créatifs**

### **(4). CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS**

Les signataires de la présente s'engagent à développer leur relation dans le respect des compétences et des apports de chacun pour faciliter le développement des projets pour une intégration à leur environnement (le sens du lieu) et une contribution aux attentes des habitants et des usagers (l'adaptation des pratiques).

Ils s'engagent à soutenir la construction des argumentaires que développe le CAUE au profit du développement d'une culture commune favorable à la qualité des projets.

Les signataires s'engagent à partager leurs informations dans le cadre de revues de projet qu'ils organiseront sur des situations spécifiques qui le nécessiteraient, avec des interlocuteurs identifiés.

L'objectif recherché consiste à s'assurer de la bonne coordination des approches, de garantir les complémentarités de chacun tout en assurant une efficacité du travail par la mise à disposition des informations utiles.

Ils identifient les sujets ou thèmes émergents et récurrents pour orienter les stratégies et adapter les dispositifs propres à chacun.

### **(5). CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS**

Les signataires s'engagent à participer à l'élaboration des dispositifs et outils d'accompagnement des porteurs de projets en appui des collectivités locales et de leurs services que proposent le CAUE.

Ils s'attachent à mettre en valeur les apports au projet d'aménagement et de développement durable à toutes les échelles du projet urbain.

Ils s'engagent à faciliter l'émergence et la réalisation des projets qui répondent qualitativement aux enjeux du territoire d'implantation.

### **(6). CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES**

Les signataires de la présente s'engagent à développer leur relation pour appuyer les actions des équipes pédagogiques qui œuvrent auprès du jeune public en/et hors cadre scolaire.

Ils contribuent aux apports de la découverte des caractéristiques des environnements locaux via les constructions pédagogiques proposées par le CAUE.

Ils favorisent l'accès aux apports extérieurs (résidence d'artistes et de professionnels) ainsi que la construction des liens avec les collectivités, les partenaires et les associations locales.

Ils identifient les sujets et thèmes émergents et récurrents pour optimiser les approches à partir des retours d'expériences.

## **B > CONTRIBUER AU DÉBAT PUBLIC / Saison culturelle**

### **(7). PARTAGER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE**

Les signataires s'engagent à promouvoir les temps forts (table ronde, visite, exposition) organisés par chacun d'entre eux permettant aux grands publics et aux publics concernés de débattre à partir des enjeux observés sur les territoires. Ils contribuent à la mise en place et à la valorisation du prix départemental des « valeurs d'exemples » porté par le CAUE.

### **(8). SENSIBILISER LES PUBLICS ET ORGANISER DES RENCONTRES**

Les signataires facilitent les rencontres avec les acteurs du territoire à partir des thématiques développées par le CAUE et pour lesquelles les signataires apportent leur concours dans la mesure des intérêts partagés qu'ils y trouvent.

### **(9). FORMER LES ÉLUS, LES PROFESSIONNELS ET LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES**

La formation est un levier que reconnaissent les signataires pour le développement d'une culture partagée constitutive d'une école permanente du cadre de vie portée par le CAUE. Ils y contribuent en favorisant l'accès de leurs agents, de leurs différents publics et de leurs partenaires.

L'offre du CAUE s'adresse au public des décideurs publics et privés. Elle permet de développer l'esprit de participation et favorise le dialogue pour la qualité des projets et des usages.

L'objectif consiste :

- à favoriser l'acquisition des démarches de projets,
- à développer les capacités de lecture du territoire d'identification de ses composantes et de son potentiel d'action,
- à donner l'accès aux apports thématiques attachés aux enjeux de société identifiés sur les territoires.

## **C > DIFFUSER LES EXPÉRIENCES / Éditions**

### **(10). ÉDITER DES PUBLICATIONS POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS**

Le CAUE est éditeur de publications produites sur différents supports (papier, numérique, audio, vidéo...). Ceux-ci permettent de diffuser les prises de repères (connaissance des territoires, de leurs composantes et de leurs enjeux), l'approche des thématiques de société, la découverte des valeurs d'exemples de réalisation architecturale urbaine et paysagère, la présentation de démarches, d'outils et de recommandations.

Organisées sous forme de collection, les signataires contribuent à l'enrichissement des contenus des publications en facilitant l'accès aux ressources utiles (photothèque, cartothèque, source documentaire...). Ils participent à la communication et à la diffusion des catalogues. Ils enrichissent les liens qui peuvent être faits avec leur propre champ d'action et leur public.

### **(11). DONNER LA PAROLE AUX ACTEURS DU CADRE DE VIE**

Dans l'objectif de rapporter les expériences significatives illustrant des situations remarquables, le CAUE recueille les témoignages des acteurs du cadre de vie dans la diversité de leur rôle (décideurs, techniciens, usagers...). Les signataires apportent leurs contributions pour faciliter les prises de parole. Ils s'engagent à favoriser les liens vers leurs réseaux de diffusion.

### **(12). DIFFUSER LES RESSOURCES GÉOGRAPHIQUES OU THÉMATIQUES**

Le CAUE organise la diffusion des contenus qu'il assemble à partir de portails numériques. Ceux-ci sont déployés par entrées géographiques ou thématiques. Ils favorisent la capacité d'établir des liens avec les contenus des partenaires.

Le CAUE du Nord participe à la construction d'une ressource qui accompagne la transformation des territoires. Il assemble, à travers sa plateforme numérique S-PASS Territoires, des supports géographiques, documentaires et d'échanges. Pour ce faire, il crée des partenariats avec des centres de ressources qui alimentent la plateforme numérique. Ces partenariats renforcent la cohérence des actions sur le territoire en mutualisant les moyens. Ils permettent de jeter des ponts entre les outils de capitalisation des partenaires.

## **D > FACILITER LES COOPÉRATIONS / S-PASS Territoires**

### **(13). DÉPLOYER LA PLATE-FORME PARTICIPATIVE SUR LES TERRITOIRES**

La mise au point et le développement par le CAUE du Nord de la plateforme S-PASS Territoires, portée par une gouvernance partagée entre 10 CAUE, garantit l'accès pour le plus grand nombre d'un support collaboratif fondé sur la participation des publics.

Les signataires s'engagent à apporter leur soutien par leur implication dans les apports respectifs des moyens qu'ils pourront mobiliser pour son développement, faciliter l'accès aux données qui concernent le champ d'action et le territoire concerné. Chacun de leurs apports se fera dans la limite et le respect des protocoles de diffusion qui leurs sont propres. Ils favoriseront la construction de liens avec les réseaux d'acteurs avec lesquels ils sont en relation. Ils s'engagent à promouvoir par l'information sur leur support de communication l'intérêt de l'usage partagé de la plateforme S-PASS Territoires comme support de mise en situation de la connaissance, du débat, des projets et des réalisations.

### **(14). CO-PRODUIRE UNE MÉDIATHÈQUE DU CADRE DE VIE AVEC LES PARTENAIRES**

Par l'entrée qu'offre le positionnement singulier du CAUE (association ouverte aux acteurs du cadre de vie), il s'agit de constituer une mémoire vivante des environnements locaux, accessible au plus grand nombre.

A partir de la plateforme collaborative développée par le CAUE du Nord qui offre les moyens de mutualiser les ressources, l'objectif consiste à renforcer la connaissance du territoire et à faciliter l'accès aux supports d'étude et de représentation du territoire.

Les signataires qui possèdent une somme importante de données et d'études issues des différents dispositifs d'aménagement s'engagent à rechercher un traitement qualitatif de ces données.

Ils s'emploieront à faciliter le développement des partenariats utiles afin d'enrichir les données constitutives de la médiathèque et à favoriser leur diffusion.

### **(15). FAIRE VIVRE L'OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DU CADRE DE VIE**

Au contact du terrain et des acteurs de la production du cadre bâti, la collecte d'informations sur les situations de projet et les réalisations permet, par recollement puis par confrontation, aux marqueurs historiques du territoire de trouver le recul pour situer et comprendre les mutations du territoire.

C'est l'enjeu que porte la constitution d'un observatoire indépendant que développe depuis de nombreuses années le CAUE du Nord. Celui-ci complète les observatoires institutionnels déjà constitués dans une approche participative qui caractérise le développement de la plateforme du CAUE du Nord.

L'implication des publics dans le décodage des situations et d'identification des valeurs d'exemples trouve l'appui et le soutien des signataires.

## ARTICLE 5.3 : UNE DEMARCHE COLLABORATIVE

La mise en relation des acteurs du cadre de vie autour de quatre ateliers thématiques permet l'enrichissement d'expertises par l'échange de points de vue et de savoir-faire.

Elle dynamise les réflexions et les débats pour construire de façon partenariale des objectifs et des cibles d'aménagement, et les moyens de les atteindre. Avec le souci permanent de l'innovation, il s'agit de développer l'intelligence collective des territoires pour améliorer les démarches et actions en faveur de la qualité du cadre de vie.

### **FÉDÉRER LES ACTEURS DU CADRE DE VIE**

La complexité croissante des réseaux d'acteurs et des démarches liées à la production des espaces urbains et ruraux impose de nouvelles pratiques et de nouveaux outils. Se construire un avenir désirable, c'est permettre à chacun de s'impliquer en donnant à tous les moyens de comprendre son environnement pour mieux agir sur lui.

/ Découverte et Interprétation / Démarche et projet partagés

### **RÉ-ENCHANTER L'HABITAT ET LES LIEUX DE VIE**

Les modes de vie évoluent. Habitats, équipements et espaces publics expriment notre rapport au monde et notre relation à l'autre. Réinventer les espaces du quotidien sur les bases de nos patrimoines architecturaux et paysagers, c'est enrichir nos histoires singulières et notre récit commun.

/ Habitat et formes urbaines / Équipement / Espace public

### **REFONDER LES VILLES ET LES BOURGS**

Le maillage dense des villes et des bourgs du Nord est le fruit d'une longue tradition qui s'exprime dès le moyen Âge et qui est corrélée à la richesse agricole du territoire. Renouveler les structures des villes et des bourgs en fonction des besoins de leurs habitants et de la préservation des terres agricoles, c'est revitaliser une armature urbaine, source de dynamisme social et économique, dans le respect des équilibres écologiques.

/ Ville nature / Ville productive / Ville patrimoine-ville durable

### **CONSTRUIRE LES PAYSAGES DE DEMAIN**

Des dunes du littoral de la Flandre maritime aux massifs forestiers de l'Avesnois, du village de la première reconstruction à la métropole transfrontalière, les paysages urbains ou ruraux du Nord composent une riche mosaïque en continuelle transformation. Anticiper les mutations des territoires, c'est être incité à agir dans une vision commune, en fonction d'objectifs partagés.

/ Paysage de nature / Paysage productif / Paysage culturel

Avec l'appui des signataires, le CAUE du Nord offre à l'ensemble des acteurs du territoire un dispositif favorisant leur montée en compétence et l'interactivité de leurs actions. Ceux-ci sont destinés à s'ouvrir progressivement à des partenaires extérieurs afin qu'ils enrichissent les points de vue, développent la transversalité nécessaire à la compréhension des enjeux et à l'action en faveur de la qualité du cadre de vie.

Par cette ouverture, le CAUE du Nord élargit les champs de l'échange à de nouveaux publics et à de nouvelles échelles territoriales (Interdépartementales, transfrontalières,...)

Les signataires favoriseront, sur les fondements de la présente charte, la mise en place de partenariats spécifiques entre le CAUE du NORD et les structures, organismes et associations concernés par leur implication dans la connaissance, la production, la gestion et la diffusion culturelle des composantes du cadre de vie.

**1/ Direction des services Départementaux et Régionaux de l'État :** Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, Inspection Départementale de l'Éducation Nationale du Nord, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Nord du Nord, CEREMA, DREAL, DRAC, ADEME...

**2/ Direction des services du Département :**

Établissements et organismes associés du Département du Nord : « iNord », Archives Départementales du Nord, Médiathèque départementale du Nord, Sites culturels du territoire (Musée de Flandres, Maison Marguerite Yourcenar, site de l'abbaye de Liessies, Musée Matisse, Musée de Bavay, MusVerre, Abbaye de Vaucelles, Forum des sciences), les collèges ...

**3/ Représentation des différentes maîtrise d'ouvrage et leurs délégués :**

Association des Maires du Nord, Association Régionale de la Fédération des Promoteurs Immobiliers, Association Régional des HLM, SPL, SEM...

**4/ Représentation des concepteurs :**

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts de France, Association Régionale de la Fédération Française du Paysage, Association Régionale des Urbanistes du Nord Pas de Calais, Designers...

**5/ Représentation des organismes d'appui et d'accompagnement :**

EPF, Agences d'Urbanisme, Parcs Naturels, ENRX, Mission Bassin Minier, Chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture), Fondation du Patrimoine, CERDD, CD2e, Maisons de l'Habitat (Maison de l'Habitat Durable de Lille Métropole...)....

**6/ Représentation des métiers de la production du cadre de vie :**

Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment, Ordre des Géomètres, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs, Fédération des Promoteurs Immobiliers, ...

**7/ Sociétés savantes :**

Société Française des Urbanistes, Sociétés Historiques, Société Géologique du Nord...

**8/ Universités, Grandes Écoles et Lieux d'enseignements :**

École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Université de Lille (Géographie, Aménagement, Histoire...), Université Catholique de Lille et de Tournai (LOCI).

**9/ Structures et espaces de ressource et de diffusion culturelle :**

WAAO, la Condition Publique, LILLIAD, le Learning Center, le Goethe Institut, le réseau des Médiathèques, Offices de Tourisme, Centres d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine , Maisons du Projet (Le Lien...), CPIE, Musée des Beaux Arts de Lille (Plans reliefs), Ecomusée (Fourmies, Steenwerck, Maison du Westhoek,...), Musée de Plein Air (Villeneuve d'Ascq), Yser Houck, Comité flamand de France...

## ARTICLE 7 : PILOTAGE ET SUIVI

Les signataires s'engagent à mettre en place une fois par an, après la tenue de l'assemblée générale du CAUE du Nord, un point sur les avancées qu'aura permis la mise en œuvre de la charte.

Il s'agit, dans l'objectif de favoriser l'interaction des publics, de situer les acquis et d'identifier les freins dans le développement d'une intelligence collective du territoire que porte l'ambition de construire une école permanente du cadre de vie à laquelle chacun des acteurs du cadre de vie est amené à participer.

## ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à faire valoir le cadre de partenariat, objet de la présente charte dans les actions qui les associeront.

Le CAUE fera apparaître sur ses supports d'information et de communication le soutien et la participation du Département et de l'État, notamment par l'apposition du logo de ces derniers.

## ARTICLE 9 : DURÉE

La présente charte est conclue pour la période courant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. Elle prendra effet après avoir été revêtue de la signature des parties contractantes. Elle est tacitement reconductible et adaptée par avenants aux évolutions du projet associatif du CAUE du Nord, de l'évolution des compétences et de l'orientation des politiques publiques de l'État et du Département du Nord.

Fait à Lille, le 11 mars 2019

**Préfecture du Nord**



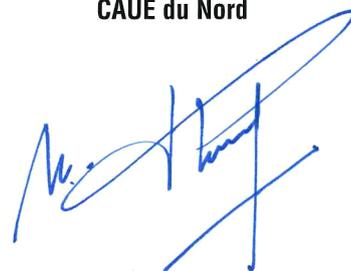
M. Michel LALANDE  
Préfet du Nord

**Conseil départemental du Nord**



M. Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CAUE du Nord**



M. Michel PLOUY  
Président du CAUE du Nord

